

Conseil du CUREJ

17.12.2013

Anne-Thida Norodom – Suzanne Carval – Abdelwahab Biad – Jean-Philippe Derosier – Arnaud Haquet
– Cécile Legros – Valérie Parisot – Vincent Dinas

I. Demandes de financements

- Enseignants-chercheurs

- **Johan Dechepy** : publication de sa thèse aux Éditions LGDJ, Bibliothèques des Sciences criminelles. Avance ou subvention ? L'idée est de financer et de demander une cession des droits d'auteur (40% sur le prix de chaque ouvrage). **Acceptation à hauteur de 1 759,19€** (mention du CUREJ : logo ou citation).
- **Antoine Mégie** présente deux demandes.
La première concerne la participation à un colloque au Québec (participation à deux Tables rondes et une Assemblée plénière), du 8 au 10 mai 2014, à hauteur de **800€**. **Acceptation.**
Deuxième demande : subvention pour la publication de *L'Europe du pénal*. Demande **1 500€** (apport de Sciences Po : 500€). Objections de Cécile Legros et Arnaud Haquet : le thème s'inscrit-il dans les axes du CUREJ ? Par ailleurs, Suzanne Carval pense qu'il s'agit d'actes du colloque. S'il s'agit d'un ouvrage collectif, la subvention doit être modérée. S'assurer qu'il est le seul auteur et lui poser la question des droits.
Après la thèse, les monographies sont plutôt des commandes d'auteur. S'agit-il d'un projet ANR ? D'un projet dépendant de Sciences Po ?
Mention du CUREJ quoi qu'il en soit.
- **Jean-Philippe Derosier** présente également deux demandes.
Intervention lors du Congrès de l'Association française de droit constitutionnel (à Lyon du 26 au 28 juin 2014) : 200€.
Intervention lors du 9^e Congrès de l'Association internationale de droit constitutionnel (à Oslo du 16 au 20 juin 2014) : 800€ (inscription, 4 nuitées, voyage).
Soit **1 000€ : acceptation.**
- **Anne-Thida Norodom** : participation au colloque de la SFDI 2014 (à Lyon). Déplacement, hébergement, dîner de gala : **360€**. **Acceptation.**
- **Abdelwahab Biad** : intervention à un colloque sur le droit du nucléaire (à Buenos Aires, octobre 2014). Demande **500€ : acceptation.**
- **Suzanne Carval** : intervention à un colloque à Louvain la Neuve. Deux nuitées et billets de train. Demande **250€ : acceptation.**
- **Christian Pigache** : un AR Paris – Rouen le 11 janvier pour assister aux États généraux de la Justice du 21^e siècle : **52€**. **Acceptation.** (La venue de M. Belorgey, ancien conseiller d'État, pour une conférence sur le droit d'asile, sera prise en charge par l'ED.)
- **Cécile Legros** : intervention à un colloque à Amsterdam. Demande **500€**. **Acceptation.**

- Doctorants

Demande des doctorants investis dans l'organisation de *la Joute constitutionnelle*. Concours de plaidoiries à destination des étudiants de 1^{ère} année encadrés par un étudiant de L3. Finale à la Cour d'Assises. Peut-être parrainage de Robert Badinter.

Dépenses estimées à 2700€ (cocktail; déjeuner; fournitures; communication; déplacements; remise des prix aux lauréats). Jean-Philippe Derosier: plutôt 2000€. La Faculté accorderait 400€; le CROUS, 250€; le Barreau de Rouen et notamment le Bâtonnier de l'Ordre financerait le cocktail. Demande : **400€**.

M. Derosier estime que ce projet n'a pas vocation à être financé par la Recherche, ni par l'EDDN, ni par le CUREJ. Refus.

Les Annales de Droit : renouvellement de l'aide financière apportée chaque année. Pas de versement en 2013. Subvention de **500€** pour le CUREJ (500€ pour l'ED).

Souleymane Camara (sujet de thèse: « La révision de la Constitution en France et au Sénégal: 1958 – 2012 »). Demande **2 300€** pour un séjour au Sénégal (recherches à l'Assemblée nationale, Archives, Conseil constitutionnel, etc.). Lui envoyer le formulaire mais afin d'obtenir devis détaillé. Lui demander également la date de sa soutenance et obtenir l'avis du directeur de thèse (ED à hauteur de 200€).

Adam Abdou Hassan: participation à l'Académie Internationale de La Haye. Demande **850€** de frais d'inscription + frais de déplacement.

Proposition d'Anne-Thida Norodom: le CUREJ verse une bourse de **1 000€** à l'Académie, et le reste des frais sera pris en charge. Mais soulève la question d'autres demandes d'internationalistes. **Proposition: financer une bourse cette année.** Mise en place d'un système de financement à long terme.

- Colloques

« **Le service public ferroviaire de proximité** » (11 mars 2014). Demande à hauteur de 350€ (sur un budget total de 2 125€). Cette demande est peut-être sous-estimée, car l'Université risque de ne pas financer ou très peu eu égard à l'envergure modeste du projet : **500€**.

« Le statut de l'élu » (23-24 octobre 2014). Demande à hauteur de **1 824€** (sur un budget total de 9905€). Cécile Legros: pas de subvention IRIHS prévisible dû notamment à la non-utilisation d'une convention accordée par la Région dans le cadre d'un projet sur l'intercommunalité. Arnaud Haquet: il n'y a aucun lien entre ce colloque et le GRR.

La demande est acceptée. Voir si on peut utiliser la convention qui n'a pas été utilisée.

Colloque annuel de **Jurisart**. Demande de **700€ acceptée**.

Colloque sur « L'expertise ». Frédérique Eudier et Christian Pigache n'ont pas encore chiffré leur demande (**2 000€ ?**).

« La qualité de la loi » (colloque organisé par Pierre Albertini). Demande non encore chiffrée. **2 000€ ?**

« Fédéralisme et décentralisation » Projet de Sylvia Calmes-Brunet : deux colloques en 2015 et 2018, mais dépenses prévisibles dès 2014 : commandes d'ouvrages, un ou deux déplacements. **1 000€ ?** Utiliser la convention Intercommunalité ?

- Autres

- Publications des actes du colloque « Histoire du droit colonial », Karthala. **2 000€ ?**

- Soutenances de thèse. Dix sont prévues dont deux HDR sur la base d'un forfait de 350€ (450€ en 2013) pour un doctorat/550€ (650€ en 2013) pour une HDR, soit **3 900€**. Cette somme sera reversée au CUREJ par l'EDDN avec une moyenne haute de 600€ par soutenance. **2 100€** seront pris sur le budget du CUREJ même si avance des frais (en contrepartie : prise en charge des déplacements des doctorants).

- Abonnements

Abonnements classiques à renouveler : en discussion avec L. Renou.

- Dalloz : 5 500€
- Lextenso : 2 000€
- AJDA : 360€

« Propriété intellectuelle » : IRPI : 600€ par an
Revue « Droit des transports ».

Jusqu'à présent ~30 000€ (29 544€). Or, le budget CQD 2013 s'élevait à 39 800€ (début 2013) et, après DBM, à 43 000. Cette année, une diminution de 7,4% est prévisible en 2014 du fait de la diminution de la dotation globale du ministère.

II. Budget 2014 : question en suspens

- Abonnement Lextenso grand large.
- Publication des Actes du colloque « Le droit international humanitaire ». Litige. Dossier solide.

III. Colloques et Journées d'études 2014

- Suzanne Carval et Bernard Pons : une demi-journée d'études sur le référentiel d'indemnisation en matière de dommages corporels. Prévoir un déjeuner.
- Projet porté par Julie Klein et Jean-Jacques Ansault : non encore finalisé.

- Jean-Philippe Dom : conférences grand public sur l'arbitrage en février 2014, avec G. Ogendre. À destination des étudiants de M2. Prise en charge des orateurs de Paris.
- « Le service public ferroviaire de proximité » : Xavier Braud et Thomas Guilbaud : 11 mars 2014.
- « Le contrôle des religions par l'Etat en Europe, hier et aujourd'hui » : H. de Courrèges, 11-13 septembre 2014, à Toulouse, avec l'Institut catholique de Toulouse.
- « Le statut de l'élu » : A. Haquet : 23-24 octobre 2014
- « La qualité de la loi » : P. Albertini (octobre-novembre).
- « L'expertise » : Ch. Pigache (octobre-novembre).
- Colloque et Tables-rondes de l'association Jurisart (colloque fin novembre).
- « Technologie et droit » : journée d'études (non encore finalisée).

IV. Demandes d'accueil d'enseignants-chercheurs visiteurs étrangers

Rappel : ouverture de la campagne en février 2013 ; transmission des dossiers et tableaux de classement fin avril 2013.

La procédure permet de défrayer tout EC visiteur étranger qui séjourne au minimum 7 jours ouvrables et au maximum 28 jours. Couvre les frais de bouche, les déplacements sur le lieu de la mission et menues dépendances sans présentation de justificatifs. Indemnité journalière attribuée aux visiteurs à 100€ par jour. Ne couvre pas les frais de transport entre le pays d'origine et la France. Les frais de transport sur place sont pris en charge selon un forfait de remboursement sur la base de 5 centimes par kilomètre sur présentation des justificatifs.

Convention sur la nature de la collaboration (séminaire, conférences, développement des projets de recherche), valorisation du séjour, couverture médicale, responsabilité civile.

Trois candidatures ont été reçues (2 doctorants et un docteur) mais qui n'entrent pas a priori dans le cadre de cette procédure. Aucun lien avec le CUREJ.

Ce qui pose la question de la possibilité de recevoir des doctorants étrangers en dehors de toute procédure institutionnalisée par l'université, sur la seule recommandation par un membre du CUREJ.

V. Demandes de chercheurs associés

- Demande d'Ali Kairouani. Quel est son statut aujourd'hui ? Par ailleurs, attitude désinvolte envers un membre du CUREJ lors de la préparation de la Table-ronde sur la Syrie
Membre associé pour un an sous réserve de la qualité de chercheur produisant. (7 voix pour ; 1 abstention).

- Coralie Courtaigne-Deslandes : refus. Pas de rattachement suffisant à Rouen.

Prochaine AG : dernière semaine de janvier (plutôt mercredi 29 janvier).

Proposition d'ordre du jour :

- Bilan moral et financier pour 2013
- Budget 2014
- Revues papier et électroniques
- Axes nouvelle technologie et droit
- Site internet